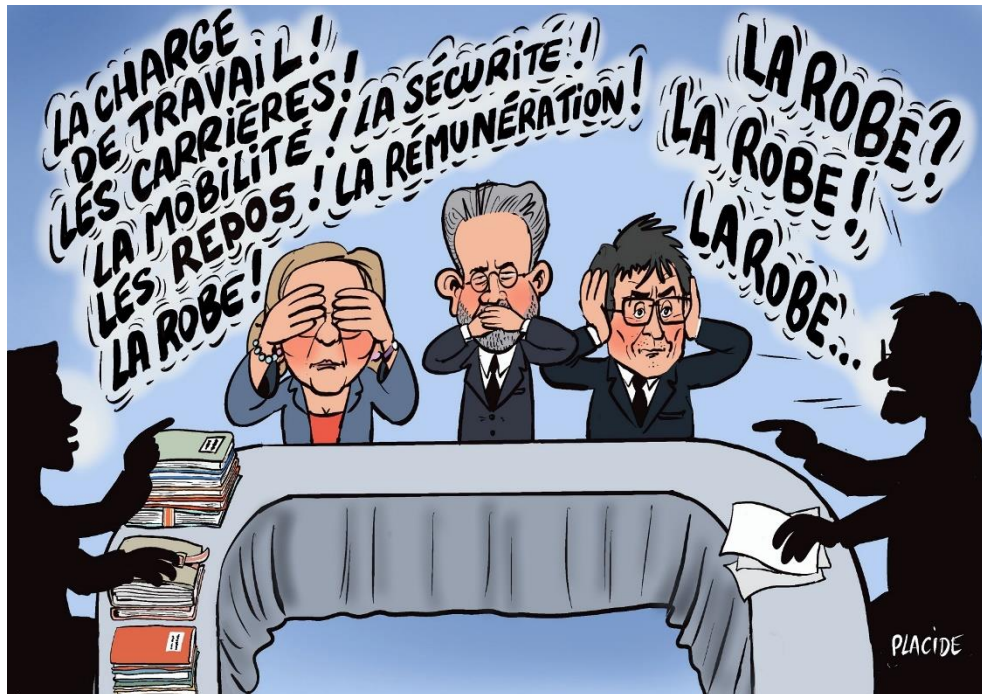




Actions du SJA et enjeux du scrutin



N°1 : Présentation

N°2 : Qualité

N°3 : Attractivité

N°4 : Indépendance et unité

N°5 : Actions du SJA et enjeux du scrutin

Le CSTACAA est le principal organe de représentation et de gestion du corps : saisi pour avis sur les textes qui concernent la justice administrative, il élabore ou donne un avis conforme sur l'essentiel des mesures individuelles. La présence active et constructive des représentantes et représentants du corps y est nécessaire pour **préserv**er au mieux la **qualité de la justice administrative** et nos intérêts professionnels.

Les élections au CSTACAA sont ainsi un moment important pour la **représentation des magistrates et des magistrats administratifs**, ce qui justifie deux messages :

Votez !

Il faut voter, nombreuses et nombreux. Un taux de participation élevé assoit la légitimité de vos représentantes et représentants, renforce le poids de leur parole et atténue les défauts de la composition non-paritaire du CSTACAA.

Votez SJA !

Au SJA, nous tenons à notre méthode, qui permet la meilleure défense de notre justice et de ceux qui la servent. Le SJA est :

- **Démocratique et transparent** : les élues et élus SJA sont les relais de positions débattues et votées en Congrès par l'ensemble des adhérents, plus de 400, représentatifs de notre corps ;
- **Exigeant et constructif** : les élues et élus SJA préfèrent les solutions pratiques aux grands discours et aux postures, les avancées concrètes aux coups de communication.

Voter SJA pour les élections au CSTACAA, c'est choisir une **représentation déterminée et sérieuse, assurément efficace**, pour une justice de qualité et un métier qui reste attractif.

Pour la défense exigeante et constructive de la justice administrative, votez SJA !

Un syndicalisme transparent et pratique

Le SJA œuvre à la parfaite transparence de son action et à l'accompagnement concret des magistrates et magistrats administratifs.

- le SJA a publié un **guide pratique** de 380 pages, « [Magistrats administratifs : vos droits](#) ». Il est le seul à avoir élaboré un tel document qui répond de façon complète aux interrogations sur nos carrières. Il sera mis à jour des réformes en cours.
- le SJA a accompagné la revalorisation indemnitaire de juillet 2022 d'une [foire aux questions](#), pour que chacune et chacun puisse facilement comprendre sa situation individuelle.
- le SJA organise des **visioconférences** de préparation et d'information sur les **CSTACAA de promotion et de mutation**
- le SJA s'appuie sur un **vaste réseau de délégués** et de correspondants, présents sur tout le territoire national, actifs au soutien des situations collectives et individuelles.

Un syndicalisme de principe

Le SJA s'appuie d'abord sur les principes qui fondent notre identité comme magistrates et magistrats administratifs et notre action syndicale : **qualité, indépendance, unité, attractivité, solennité, égalité.**

- le SJA est attaché à notre appartenance à la **haute fonction publique**, dans le respect de nos spécificités. Ce rattachement est le seul argument qui permet d'obtenir une **amélioration de notre rémunération**. Le SJA s'est engagé pour défendre nos intérêts, dès la mission Thiriez de 2019, puis à compter de 2021, en étant reçu dans les cabinets ministériels et à l'Élysée, en obtenant notamment le maintien de la **diversité des modes de recrutement** qui était alors remise en cause.
- le SJA est le seul à **refuser toute remise en cause de l'unité de la juridiction administrative**, de la première instance à la cassation, le seul à exiger que la robe soit portée par toutes celles et tous ceux qui sont juges administratifs, le seul à avoir contesté en justice l'exclusion des magistrats administratifs de l'auditorat.
- Le SJA combat toutes les discriminations et s'engage pour **l'égalité professionnelle**, notamment en veillant à ce que nos sujétions, en particulier sur la mobilité, ne pèsent pas anormalement sur les chargé(e)s de famille, les femmes ou les magistrat(e)s affecté(e)s en région.

Un syndicalisme constructif

Le SJA mène son action en s'appuyant sur ses principes et cherche à être constructif. Il se veut force de propositions et promeut des solutions concrètes.

- le SJA poursuit un **travail complet de réflexion sur la charge de travail** : il est le premier à avoir réalisé un baromètre social dès 2012 et le seul à avoir rédigé un [plan de sensibilisation](#) et un [livre blanc](#) consacré à cette question essentielle.
- le SJA est le seul à **refuser l'abandon de la norme** : si elle a ses défauts et doit être adaptée, elle reste protectrice. Tant que la gestion statistique perdurera, l'abandon de tout référentiel aggraverait nécessairement la charge de travail, ainsi que l'ont montré plusieurs expérimentations malheureuses.
- le SJA identifie des solutions pratiques sur notre office, en particulier sur le contentieux des étrangers avec la rédaction d'un [livre blanc soumis aux parlementaires](#).
- les sujets inscrits par le SJA lors des réunions de dialogue social s'accompagnent de **propositions concrètes** : congés et RTT ; promotion au grade de président ; mobilité et détachement ; formation ; gestion prévisionnelle des effectifs.

Un syndicalisme pragmatique

Au-delà des revendications structurelles qu'il porte, le SJA mène une action pragmatique ancrée dans la réalité.

- Le SJA a procédé à une **analyse complète du projet de rééchelonnement indiciaire**, en se préoccupant de façon précise des conditions de reclassement. Il est le seul à avoir effectué des projections grade par grade, échelon par échelon, afin de préserver les intérêts de chacune et chacun.
- Le SJA continue de combattre le principe d'une double mobilité, mais reste réaliste et formule des revendications visant, *a minima*, à en atténuer les effets délétères. Il est ainsi le seul à demander l'alignement des **obligations de mobilité** sur celles des administrateurs de l'Etat, dont la mobilité peut être géographique ou fonctionnelle au sein du même environnement professionnel.
- Le SJA veille à la pertinence des critères de gestion et a, par exemple, sollicité et obtenu l'amélioration de la transparence des **orientations du CSTACAA** sur la promotion au grade de président et le découplage des séances de mutation et de promotion.

Pour la défense exigeante et constructive de la justice administrative, votez SJA !